

Thème : Le secret professionnel et la confidentialité des correspondances

Date : Vendredi 27 octobre 2023 de 9h30 à 12h30

Lieu : Angers

Pré-requis être avocat / Niveau : 1

Objectifs :

- Revoir les règles applicables
- Qu'en est-il en pratique?

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Revisiter les règles déontologiques en matière de secret professionnel et de confidentialités des correspondances.
- Analyse des cas pratiques
- Réponses aux problématiques posées par les participants

➤ **Moyens pédagogiques :** Le déroulement de la séance se fait à partir de cas pratiques et d'études de jurisprudence. Une note synthétique et des documents relatifs aux sujets traités sont remis aux participants

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Henri GRAÏC, Avocat au barreau de Saint Brieuç, Ancien Bâtonnier

Informations importantes :

• Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

• Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOEA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.